

INTERVIEW

AZIZ RABBAH, ministre de l'Énergie, des mines et de l'environnement.

Secteur électrique: Défis et réalisations



AZIZ REBBAH, ministre de l'Énergie, des mines et de l'environnement.

Le secteur électrique connaît en effet un rebondissement inaccoutumé au Maroc, se matérialisant par la vision futuriste des décideurs de son sort et leur volonté invincible, par l'expertise développée en la matière et par les investissements qui lui ont été accordés.

Une énergie verte, une facture énergétique allégée, une adéquation entre l'offre et la demande et d'autres, telles sont les performances réalisées par le gouvernement et le Ministère de tutelle, sous l'impulsion et le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Parcours |

Magazine Innovant : Depuis le 05 Avril 2017, date de votre nomination en tant que Ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable, quelles sont les actions qui vous tiennent à cœur, que vous avez réalisées avec passion et dont vous

êtes fier, durant les 30 Mois écoulés?

Aziz RABBAH: Pour le secteur de l'électricité, le principal défi de ce secteur est l'adéquation entre l'offre et la demande qui a connu une augmentation moyenne de 5% sur la

dernière décennie. Cette demande en électricité a atteint 37 217 en 2017 (+5,1 % par rapport à 2016) et 37 446 en 2018 (+0,6 % par rapport à 2017), ce qui nécessite la réalisation de nouvelles capacités de production pour satisfaire la demande et assurer



Maroc – Espagne: Rencontre pour consolider la coopération énergétique entre les deux pays

une marge de réserve confortable.

Cette période a été marquée par les réalisations suivantes :

Réalisations concernant les infrastructures et l'investissement

- 2017 – 2018 : Renforcement des moyens de production de l'énergie électrique par la mise en service d'une capacité additionnelle de 2676 MW, avec un investissement de l'ordre de 52 milliards de DH ;

- Réalisation de 1 107 km de lignes THT et HT avec un investissement de l'ordre de 1701 MDH,

- 2019 – 2023: La poursuite de développement et de réalisation d'un programme d'équipement de production d'électricité verte d'une capacité additionnelle de 4213 MW qui sera mise en service durant la période 2019-2023 (dont 99,5 % des EnR), avec un investissement de l'ordre de 47,9 milliards de DH,

- La poursuite de développement et de réalisation d'un programme d'équipement relatif à la composante Transport d'électricité évalué à 8,6 MMDH.

Ce programme a pour objectif

d'accompagner les projets de production, de renforcer la sécurité d'alimentation du pays et de participer à l'intégration régionale. Il consiste à rechercher la configuration optimale du réseau THT permettant d'assurer le transport d'électricité dans les meilleures conditions de sécurité et d'économie.

- Atteinte d'un taux d'électrification rurale national de 99,64 %

Réalisations concernant les réformes législatives et réglementaires

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, de l'attraction des investissements et la démocratisation de la production d'énergie, le MEME en collaboration avec les différentes parties concernées, a procédé :

- au lancement d'une étude sur l'autoproduction d'électricité, en vue d'élaborer un texte d'application encadrant les modalités et les conditions de l'autorisation de l'autoproduction de l'électricité. Les versions finales de la loi et du décret sur l'autoproduction sont en cours de finalisation en concertation avec les départements et les organismes concernés.

- Pour la mise en œuvre de la loi n° 48-15 relative à la régulation du secteur de l'électricité et à la création de l'ANRE, le MEME a lancé la réalisation de deux études dans le cadre de la coopération technique avec la BERD :

- Etude relative à l'élaboration d'un règlement technique pour la gestion des réseaux d'électricité (Grid Code).

- Etude pour la modélisation et la simulation du réseau d'électricité très haute, haute et moyenne tension du Maroc, afin d'établir les capacités d'injection d'énergie de source renouvelable dans les réseaux THT et HT et définir une méthodologie permettant d'établir les capacités d'injection d'EnR dans le réseau MT.

Réalisations concernant l'intégration régionale de notre système électrique

- Pour l'interconnexion électrique Maroc-Espagne, signature d'un MoU avec la partie espagnole pour la réalisation d'une troisième interconnexion de 700 MW à l'horizon 2026,

- Pour l'interconnexion électrique Maroc-Portugal, une étude de faisabilité pour la réalisation du projet est en cours de réalisation.

M. I. : L'homme de communication que vous êtes, pouvez-vous nous parler des performances et des carences du secteur de l'Energie au Maroc ?

A. R. : Pour le secteur de l'électricité:

- Le système électrique national est un modèle exemplaire ;

- Est un système qui évolue, dans le cadre de la transition énergétique, vers un schéma cible caractérisé par:

- le respect de l'environnement (un plan d'équipement vert de 4213 MW entre 2019 et 2023 dont la part des EnR est de 99,5%, 33,8 des EnR dans la puissance installée en 2018 et 19,6% des EnR dans la production nationale d'électricité),

- la valorisation des potentiels nationaux,

- la réduction de la dépendance énergétique à l'étranger est passée d'environ 98% en 2009 à environ 93% en 2017. Cette baisse résulte de l'avancée réalisée dans les programmes des énergies renouvelables qui ont permis l'augmentation la part de l'éolien et du solaire dans la puissance installée de 2% début 2009, à plus de 17% en 2018,

- la généralisation de l'électricité (TER = 99,64%).

• Le système électrique national respecte l'équilibre entre l'offre et la demande avec une marge de réserve qui a atteint 24 % en 2018.

M. I.: Qu'en est-il de la transition énergétique au Maroc ?

A. R.: Pour l'électricité

Le Maroc, pays faiblement émetteur des gaz à effet de serre mais vulnérable aux effets du changement climatique, a pris très tôt ses responsabilités en se prenant des mesures concrètes en faveur du climat. Les politiques publiques, initiées par feu Hassan II depuis plus d'un demi-siècle, dans les domaines de construction des barrages pour la production de l'énergie électrique propre et la rationalisation de l'utilisation de l'eau et particulièrement dans les secteurs agricole sont à ce titre des exemples édifiants.

Le Maroc a adopté depuis 2009, sous les Hautes Orientations

“ Pour atteindre cet objectif, les programmes marocains entre 2019 et 2030 porteront sur une capacité additionnelle de production d'électricité de sources renouvelables d'environ 8100 MW.”

Royales une stratégie énergétique nationale selon un modèle basé sur la valorisation des ressources énergétiques renouvelables dont dispose, en particulier solaire, éolienne et hydroélectrique. Cette stratégie énergétique nationale a connu, un tournant historique grâce à la forte et remarquable impulsion donnée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, pour le développement des énergies renouvelables en annonçant dans son discours à l'occasion de la réunion des Chefs d'Etat lors de la 21ème session de la Conférence des Parties à Paris, que le Maroc a décidé d'augmenter la part des énergies renouvelables de la capacité électrique installée à 42% à l'horizon 2020 et à 52% en 2030.

Pour atteindre cet objectif, les programmes marocains entre 2019 et 2030 porteront sur une

capacité additionnelle de production d'électricité de sources renouvelables d'environ 8100 MW.

Les programmes lancés avancent convenablement à leur planification initiale et leur état d'avancement actuel certifie que les objectifs fixés seront largement atteints.

Les premiers résultats de la stratégie marocaine sont très encourageants. Aujourd'hui, le système électrique marocain assure convenablement l'équilibre entre l'offre et la demande électrique avec une marge de réserve très satisfaisante.

M. I.: Magazine Innovant : Quel est le volume d'investissements que notre secteur énergétique a pu attirer jusqu'à présent et qui pourrait dans l'avenir ?





La centrale thermique de Safi

“ La période 2019 – 2023 connaîtra la poursuite de développement et de réalisation d’autres projets de production d’électricité d’une capacité additionnelle de 4213 MW.”

A. R.: Pour la période 2017 – 2018: le renforcement des moyens de production de l’énergie électrique par la mise en service d’une capacité additionnelle de 2676 MW, avec un investissement d’environ 52 milliards de Dirhams réparti comme suit :

- La centrale thermique Diesel de Laâyoune d’une puissance de 72 MW dans le cadre d’un contrat EPC, avec un investissement de 860 Millions de Dirhams;

- La centrale thermique Diesel de Dakhla d’une puissance de 16,5 MW dans le cadre d’un contrat

EPC, avec un investissement de 270 Millions de Dirhams ;

- La centrale thermique à charbon de Jerada 4 d’une puissance de 350 MW dans le cadre d’un contrat EPC, avec un investissement de 3017 Millions de Dirhams;

- Le parc éolien de Jbel Khalladi d’une puissance de 120 MW dans le cadre de la loi 13-09, avec un investissement de 1900 Millions de Dirhams;

- La centrale thermique à charbon de Safi d’une puissance de

1386 MW dans le cadre d’un contrat IPP, avec un investissement de 24 000 Millions de Dirhams;

- Le parc éolien d’Iftissat d’une puissance de 201,5 MW dans le cadre de la loi 13-09, avec un investissement de 3500 Millions de Dirhams;

- Noor Ouarzazate 2&3 (CSP) d’une puissance de 360 MW dans le cadre d’un contrat IPP, avec un investissement de 16 398 Millions de Dirhams;

- Noor Ouarzazate 4 (PV) d’une puissance de 70 MW dans le cadre d’un contrat IPP, avec un investissement de 775 Millions de Dirhams;

- Noor PV 1 Laayoune d’une puissance de 80 MW dans le cadre d’un contrat IPP, avec un investissement de 968 Millions de Dirhams;

- Noor PV 1 Boujdour d’une puissance de 20 MW dans le cadre d’un contrat IPP, avec un investissement de 302 Millions de Dirhams;

La période 2019 – 2023 connaîtra la poursuite de développement et de réalisation d’autres projets de production d’électricité d’une capacité additionnelle de 4213 MW, répartie comme suit :

- 22 MW en fioul/diesel ;

- 1606 MW de capacité éolienne ;

- 220 MW en centrales hydraulique à réaliser dans le cadre de la loi 13-09,

- 350 MW en STEP s ;

- 2 015 MW en capacité solaire PV et CSP (dont 500 MW en PV à réaliser dans le cadre de la loi 13-09).